

CHARTE DU TENNIS CLUB SEICHOIS

# Engagement du club

Les entraineurs, dirigeants et joueurs du TC Seichois s'engagent à faire vivre le club selon ses valeurs que sont : **l'esprit de famille et la convivialité**, **la rigueur et l'engagement**, le **respect** de chacun, **la motivation et l'envie de gagner**, **la solidarité et la loyauté** et l'esprit **Fair-Play**.

# Licence

Afin de pratiquer le tennis au sein du club, tout licencié du club doit avoir :

* Pris connaissance et signé cette charte
* S’être acquitté du montant de la **cotisation** avant toute participation à une rencontre officielle
* Avoir retourné tous les documents demandés par le club (fiche d’inscription - certificat médical…etc)
* **Avoir restitué la présente charte signée**

L'inscription entraîne l'acceptation sans réserves du règlement intérieur du club. Celui-ci est affiché au chalet, à la halle des sports de Seiches-sur-le-Loir, et est présent sur le site internet du club ([www.tcseichois.com](https://www.tcseichois.com))

# Le site du club

Toute communication autour et au sein du club se fait via notre **site web :** [**https://www.tcseichois.com/**](https://www.tcseichois.com/)

Il permet à tous d’avoir les mêmes informations et de suivre l’actualité du club. Il permet aux dirigeants de communiquer sur les entrainements, report ou annulation de cours, planning des cours, matchs et évènements. Les joueurs peuvent aussi y retrouver les résultats des différents championnats par équipes notamment.

Membres et cotisations

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis via la souscription de leur licence. Ils bénéficient à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident. Cette assurance agit : - en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations... pour le compte du club) ; - en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage. Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires s'il le souhaite.

# Le sportif

**Un joueur adhère au club pour prendre du plaisir à la pratique du tennis dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive**.

Il s’engage à :

* Participer le plus possible aux entraînements et aux matchs
* Répondre aux convocations des capitaines
* Respecter les adversaires, les juges-arbitres de tournois, les spectateurs et ses coéquipiers
* Accepter les décisions prises par les entraîneurs, juge-arbitres de tournois et dirigeants
* S’impliquer au maximum pour faire vivre le club et l’association (aide ponctuelle, présence à l’Assemblé Générale, sorties, ventes, tournois, réunions, festivités, etc…)

# Entrainements

Pour ne pas pénaliser les autres, chaque joueur se doit d’être ponctuel. En cas d’impossibilité de participer à un entrainement, le joueur s’engage à en informer son entraineur le plus tôt possible, par SMS, téléphone ou email. Et ce afin de ne pas pénaliser le reste de son groupe.

Le **respect du matériel** est primordial afin de le faire durer et de pouvoir jouer dans de bonnes conditions. Tout le monde doit participer à sa mise en place et à son **rangement**.

# Matchs

La **présence régulière aux entraînements** est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs. Le joueur doit arriver à l'heure qui lui a été communiquée.

Tout joueur doit respecter les décisions du juge-arbitrele cas échéantsans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis de son adversaire, des dirigeants, des spectateurs, de ses adversaires et aussi de ses équipiers.

Tournois et compétitions par équipes

Le port de chaussures de tennis est obligatoire. Une tenue correcte et adaptée à la pratique du tennis est exigée.

Lors des compétitions par équipes, le joueur s’engage, son tour venu, à apporter le goûter ou de quoi constituer la collation offerte à l’équipe adverse.

Les capitaines ou dirigeants peuvent être amenés à mettre en place un planning en ce sens.

Les boissons des compétitions par équipe sont toujours fournies par le club, à raison d’une boisson par match disputé et par joueur, du TC Seichois et du club reçu.

# Présence et retards

Les joueurs doivent **prévenir de leur présence ou de leur absence aux matchs pour lesquels ils sont convoqués au minimum 48h à l’avance, par SMS, téléphone ou email,** pour permettre aux capitaines d’équipes de s’organiser. La présence ou non d’un joueur impacte l’équipe toute entière et le club. En cas d’annulation d’une rencontre, le club étant soumis à des amendes forfaitaires importantes.

En cas d’empêchement de dernière minute, il convient de prévenir l'entraîneur par téléphone.

En cas d’absence non justifiée, le club se réserve le droit de ne plus convoquer le joueur aux matchs suivants.

# Terrains, vestiaires et locaux

Les joueurs s'engagent à **respecter les locaux** mis à leur disposition.

L'entretien, la rénovation, l'amélioration et l'exploitation des courts sont sous la responsabilité de la ville de Seiches-Sur-Le-Loir, mais les joueurs doivent veiller à garder les courts propres sans détritus ou bouteilles vides. Des poubelles sont prévues à cet effet. Les parties communes (accès, vestiaires, chalet...) doivent être maintenues en parfait état de propreté.

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction.

# Vie du club

Le tennis ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer des projets éducatifs et sportifs, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, il est demandé à chaque membre (joueur, parent, dirigeant) de participer aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

# Esprit Sportif et Fair-Play :

En toutes circonstances, chaque licencié est le représentant du club. A ce titre, il se doit d'avoir un comportement irréprochable. Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées. Toute personne qui aurait un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

# Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

En signant cette charte vous acceptez que le club collecte vos données personnelles (uniquement celles dont elle a besoin) telles que votre nom, prénom, adresse mail, numéro de portable et date d’anniversaire.

# Je soussigné reconnait avoir lu et

accepte l’intégralité des termes de la charte interne du Tennis Club Seichois.

Date :

Signature :

Signature du représentant légal pour les mineurs :